

TELECOPIE

Date : vendredi 6 janvier 2017	Page : 1
De la part de : Cellule administrative	Réf : 112/CA/AST/JMR/SKM/2017
Téléphone : 02 69 61 11 42	Fax : 02 69 61 13 77
Email : contact@mahoraisedeseaux.com	
DESTINATAIRES : IN FINE	
Transmission COMMUNIQUE URGENT TOURS D'EAU DANS LE SUD « EAU POTABLE à DAPANI ET MODIFICATION DU PLANNING POUR KANI NELI »	

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint notre communiqué concernant les tours d'eau des communes du SUD :

SMAE informe son aimable clientèle de la modification du programme des tours d'eau pour les villages de DAPANI et de KANI KELI :

Village de DAPANI :

Les contrôles qualités réalisés sur le réseau depuis la mise en service du forage sont bons et nous permettent de déclarer l'eau potable. La rampe d'accès à l'eau potable du village est définitivement fermée et DAPANI demeure alimenté en permanence en eau potable.

Village de KANI KELI :

Après 2 jours consécutifs de maintien de l'eau, les tours d'eau se déroulent comme suit :

INTERRUPTION DE SERVICE ce jour à 8h00
 REMISE EN SERVICE Dimanche 08 janvier à partir de 10h00
 INTERRUPTION DE SERVICE Lundi 09 janvier à 8h00
 REMISE EN SERVICE Mercredi 11 janvier à partir de 10h00

Cette modification de planning a pour objectif d'améliorer l'accès à l'eau des points hauts du village notamment le quartier Lotissement.

Pour les autres villages, le programme communiqué Mardi 03 janvier 2017 reste inchangé.

Commune de CHIRONGUL :

Villages de Proroani, Miréréni, Malamani, Chirongui et Tsimkoura :

INTERRUPTION DE SERVICE Mercredi 04 janvier à partir de 8h00
 REMISE EN SERVICE Vendredi 06 janvier à partir de 10h00
 INTERRUPTION DE SERVICE Samedi 07 janvier à partir de 8h00
 REMISE EN SERVICE Lundi 09 janvier à partir de 10h00

Commune de BOUENI :

Villages de Moinatrindri, Hagnoudrou, Bouéni, Bambo-Ouest et Boinatsa :

REMISE EN SERVICE Mercredi 04 janvier à partir de 10h00
 INTERRUPTION DE SERVICE Jeudi 05 janvier à partir de 8h00
 REMISE EN SERVICE Samedi 07 janvier à partir de 10h00
 INTERRUPTION DE SERVICE Dimanche 08 à partir de 8h00
 REMISE EN SERVICE Mardi 10 janvier à partir de 10h00

Villages de Mzouazia et Majiméouéni :

REMISE EN SERVICE	Mardi 03 janvier à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Mercredi 04 janvier à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Vendredi 06 janvier à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Samedi 07 janvier à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Lundi 09 janvier à partir de 10h00

Commune de KANI KELI :

Villages de Kani-Bé, Choungui, et Ngouja

REMISE EN SERVICE	Mercredi 04 janvier à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Jeudi 05 janvier à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Samedi 07 janvier à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Dimanche 08 janvier à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Mardi 10 janvier à partir de 10h00

Commune de BANDRELE :

Tous les villages de la commune de BANDRELE SAUF le village de Dapani

INTERRUPTION DE SERVICE	Mardi 03 janvier à partir de 8H00
REMISE EN SERVICE	Jeudi 05 janvier à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Vendredi 06 janvier à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Dimanche 08 janvier à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Lundi 09 janvier à partir de 8h00

Commune de DEMBENI :

Villages de Iloni, Dembeni, Tsarano, Ongoujou :

INTERRUPTION DE SERVICE	Mercredi 04 janvier à partir de 10h00
REMISE EN SERVICE	Vendredi 06 janvier à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Samedi 07 janvier à partir de 10h00
REMISE EN SERVICE	Lundi 09 janvier à partir de 10h00

Village Hajangoua

INTERRUPTION DE SERVICE	Mardi 03 janvier à partir de 8H00
REMISE EN SERVICE	Jeudi 05 janvier à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Vendredi 06 janvier à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Dimanche 08 janvier à partir de 10h00

Commune de QUANGANI :

Villages de Coconi, Hapandzo, Barakani :

REMISE EN SERVICE	Mercredi 04 janvier à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Jeudi 05 janvier à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Samedi 07 janvier à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Dimanche 08 janvier à partir de 8h00

Village de Ouangani :

REMISE EN SERVICE	Mardi 03 janvier à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Mercredi 04 janvier à partir de 8H00
REMISE EN SERVICE	Vendredi 06 janvier à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Samedi 07 janvier à partir de 8H00
REMISE EN SERVICE	Lundi 09 janvier à partir de 10h00

Commune de CHICONI :

Tous les villages de Chiconi :

REMISE EN SERVICE	Mercredi 04 Janvier à partir de
INTERRUPTION DE SERVICE	Jeudi 05 janvier à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Samedi 07 janvier à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Dimanche 08 janvier à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Mardi 10 janvier à partir de 10h00

Commune de SADA :

Tous les villages de la commune de SADA

INTERRUPTION DE SERVICE	Mardi 03 janvier à partir de 10h00
REMISE EN SERVICE	Jeudi 05 janvier à partir de 10h00
INTERRUPTION DE SERVICE	Vendredi 06 janvier à partir de 8h00
REMISE EN SERVICE	Dimanche 08 janvier à partir de 10h00

Nous informons les usagers des villages de M'ronabéja, Passi-Kéli et M'bouini de la commune de KANI-KELI que les consommations sont toujours au-dessus des capacités du forage en conséquence la distribution ne se fera dorénavant qu'à partir de 7h00 et sera interrompu à 17h00 tous les jours.

Il est rappelé que les communes touchées par les coupures, l'eau ne peut être considérée comme potable.

Par mesure de prévention des risques sanitaires, nous conseillons aux clients lors de la remise en eau :

- De laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle soit claire
- Faire bouillir l'eau 5 minutes pour les usages alimentaires (boisson - cuisine)

Des points d'eau collectifs sont mis à disposition de 9h à 18h pour un accès à l'eau potable pour les besoins élémentaires (boisson, cuisine et hygiène corporelle de base).

Pour toute information concernant les tours d'eau, SMAE se tient à disposition de ses clients au 02.69.61.11.42 (sélectionner l'option 3) de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 (15h00 le vendredi).

La localisation des points d'accès à l'eau potable est disponible sur le site internet de SMAE www.mahoraisedeseaux.com et auprès des mairies.

L'eau est vitale et SMAE ne serait que trop inciter ses clients à avoir un acte citoyen en économisant au maximum l'eau.

Il est également rappelé, selon le nouvel arrêté préfectoral du 20 Décembre 2016 applicable pour une durée d'un mois, que les mesures provisoires de restriction ou d'interdiction de certains usages de l'eau ont été renforcées pour la préservation de la santé.

Le lavage des voitures, engins de chantier, bâtiments, terrasses, bateaux de plaisance et professionnels, voiries, trottoirs (sauf impératif sanitaire) -le remplissage des piscines, l'arrosage des pelouses, jardins, espaces sportifs, pistes et aires de chantier, irrigation agricole, fabrication de béton (hors centrale), exercices incendie avec usage d'eau sont STRICTEMENT INTERDITS pour TOUTES LES COMMUNES DU DEPARTEMENT DE MAYOTTE.

En vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

Destinataires principaux:

SIEAM	0269 61 55 00
ARS	0269 61 83 49
Sécurité civile	0269 63 94 39
SDIS	0269 60 18 89
CHM	0269 61 86 97

Merci au CHM de faire suivre l'information aux établissements de santé concernés (dispensaires, maternités)

